

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Administration Pôle Animation

CULTURE-EVENEMENTIEL
Médiathèques

Médiathèques tarifs 2022/2023

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2021, adoptant la convention d'adhésion des Médiathèques au sous-réseau des Médiathèques du Golfe,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2022, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs suivants :

1) Les abonnements :

La carte de base annuelle donne accès au prêt de documents dans l'ensemble des médiathèques de la Ville de Vannes ainsi qu'à celle de l'Île d'Arz. Sont considérés domiciliés à Vannes, les abonnés qui y résident (présentation d'un justificatif de domicile).

Cette carte de base annuelle en cours de validité donne également accès gratuitement :

- aux postes Internet situés dans les médiathèques de la Ville de Vannes,
- aux musées de la Ville de Vannes,
- aux ressources numériques en ligne 24H/24 proposées sur <https://www.mediathequesdugolfe.bzh>

	<u>Vannes</u>	<u>Extérieurs au pôle Vannes/Ile d'Arz</u>
Adultes individuels	10€	15€
Etudiants, comités d'entreprises, situations sociales particulières*	0€	0€
Jeunes (0-18 ans)	0€	0€
Courts séjours	5€	5€
Ecoles et professionnels de l'enfance	0€	15€
Collectivités	10 €	15€

*Gratuité :

Titulaires des quotients G, H ; cartes d'invalidités, demandeurs d'emploi ; bénéficiaires du RSA ; demandeurs d'asile sur présentation d'un justificatif CADA de domicile et de ressources

Autres prestations :

Abonnement découverte pour les nouveaux résidents Vannetais : gratuité pendant un an.
 Cadeau gagnable lors d'animation des médiathèques : gratuité d'un abonnement pendant un an.

2) Prêt national et international entre médiathèques :

	PRIX	OBSERVATIONS
Document prêté par la médiathèque de Vannes	8 €	Facturation par la médiathèque de Vannes au service documentaire demandeur et frais de réexpédition à la charge de la bibliothèque emprunteuse.
Document emprunté par la médiathèque de Vannes à la demande d'un usager	16 €	1- L'utilisateur règle à réception de l'ouvrage ce montant forfaitaire, qui comprend les frais de facturation par la bibliothèque prêteuse et les frais de réexpédition par la médiathèque de Vannes. 2- La médiathèque de Vannes règle, à réception d'une facture, le service prêteur.

3) Pénalités pour retard et facturation de documents non restitués ou abîmés

Première pénalité	2 €
Deuxième pénalité	4 €
Troisième pénalité	8 €

Si l'emprunteur ne rend pas le document : appel & émission d'un titre de recette 8 € + prix d'achat du document neuf. La transmission du dossier à la Trésorerie Principale entraîne la suspension de toute activité sur l'ensemble du réseau jusqu'à régularisation du dossier.

- Pour les documents épuisés, forfait de :

Livres pour enfants, revues, bandes dessinées	9 €
Livres pour adultes, disques compacts	22 €
Vidéogrammes (DVD)	33 €

- Pour la réparation et le remplacement des matériels, un tarif (correspondant au prix moyen) de :

Liseuse	150 €
Housse de liseuse/de lecteur Victor Reader	25€
Câbles USB/micro USB	40€
Poste informatique	450€
Tablette numérique	300€
Lecteur Victor Reader	395€
Casque d'écoute	30€
Poste d'écoute	100€
Poste de visionnage	300€
Ecrans des postes publics	150€

4) Photocopies et impressions noir et blanc

- Format A4 = 1 unité
- Format A3 = 2 unités

Photocopies pour les particuliers :

Carte 10 unités	1 €
Carte 25 unités	2 €
Copie à l'unité	0,15 €

-Photocopies et impressions pour bibliothèques extérieures et centre de documentation :

Prêt entre bibliothèques	Jusqu'à 10	OBSERVATIONS
Photocopies effectuées par la médiathèque de Vannes à la demande d'un service documentaire	3 €	Facturation par la médiathèque de Vannes au service documentaire demandeur
Photocopies effectuées par un service documentaire à la demande d'un usager de la médiathèque de Vannes	3 €	1- L'utilisateur règle à réception des documents ce montant forfaitaire, qui comprend les frais de facturation par la bibliothèque prêteuse 2- La médiathèque de Vannes, règle, à réception d'une facture, le service prêteur

5) Accès Internet et consommables informatiques

- Gratuité
- Remplacement de la carte d'abonnement à partir de la 2ème carte égarée dans l'année, en cas de perte par l'emprunteur : 6€.

6) Vente de documents dans le cadre de la braderie

- 1€ TTC livre, CD et lot de cinq revues,
- 5 € TTC beaux livres.

VANNES, le 1^{er} août 2022

Le Directeur Général des Services,

Emmanuel GROS